



Réunions publiques d'information sur le projet SPARE en vue de constituer le groupe « Débat pour l'eau »

– les 15 et 19 novembre 2016
à Saillans, Alex et Pont-de-quart –

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
DEROULE TYPE DES SEANCES :	2
FREQUENTATION DES TROIS REUNIONS :	2
PRESENTATION DE L'HISTOIRE DES INTERACTIONS HOMMES RIVIERES DANS LA VALLEE DE LA DROME	3
ECHANGES AVEC LES SALLES	4
1/ REUNION D'INFORMATION SUR SAILLANS LE 15 NOVEMBRE A 18H	4
2/ REUNION D'INFORMATION SUR ALEX LE 19 NOVEMBRE A 10H.....	6
3/ REUNION D'INFORMATION SUR PONT-DE-QUART LE 19 NOVEMBRE A 16H30.....	8
PRESENTATION DU PROJET SPARE	13
QUESTIONNEMENTS COLLECTIFS :	14
POURQUOI PARTICIPER ?	14
QUI DOIT PARTICIPER ?	15

SPARE - Alpine rivers as society's lifelines

Les rivières constituent les « lignes de vie » du développement durable des Alpes. Elles pourvoient aux besoins en eau potable de la population et à ceux d'irrigation pour l'agriculture. Elles hébergent des myriades d'organismes et sont sources de multiples loisirs. Leur force hydraulique permet de produire de l'énergie. Cependant, de tels services ne peuvent être délivrés qu'à condition de prendre soin des rivières alpines, de les protéger et de les gérer de manière globale et intégrée. Le projet SPARE (Planification stratégique des écosystèmes des rivières alpines) vise à mieux articuler les besoins humains avec la protection des écosystèmes aquatiques. Associant neuf partenaires de six pays alpins, le projet montre comment les approches stratégiques de protection et de gestion des rivières peuvent être améliorées en dépassant les clivages disciplinaires et les frontières administratives. Il promeut une plus grande prise de conscience des services fournis par les rivières alpines, mais aussi de leurs vulnérabilités. Le projet SPARE s'étend de décembre 2015 à décembre 2018 et est cofinancé par le Fond Européen de Développement Régional par le biais du programme Interreg Espace Alpin.

www.alpine-space.eu/SPARE

Introduction

Le SMRD engage un processus participatif pour collecter et faire valoir les avis des habitants du bassin versant de la Drôme et de ses affluents : une vraie opportunité de partager vos idées, vos envies et vos rêves. La démarche s'inscrit dans un contexte favorable pour assurer une écoute de vos propositions et de vos avis grâce à un projet européen qui met en lien 5 territoires pilotes pour expérimenter de nouvelles formes de gouvernance. Pas besoin de compétences spécifiques, chacun(e) est expert(e) de sa réalité ! Leurs représentations intéressent le territoire et ses gestionnaires. Plusieurs niveaux d'intervention seront possibles.

Le Projet s'appelle SPARE (Strategic planning for Alpine River Ecosystems) : c'est une démarche pilote expérimentale à destination des citoyens de la vallée en vue de préparer la révision du SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux). Des réunions d'information qui se sont déroulées :

- Saillans : le 15 novembre 2016 de 18h à 20h, salle polyvalente ;
- Alex : le 19 novembre 2016 de 10h à 11h30, Gare des Ramières.
- Pont-de-Quart : le 19 novembre 2016 de 16h30 à 18h, salle des fêtes ;

Déroulé type des séances :

- Présentation de l'histoire des interactions Hommes Rivières dans la vallée de la Drôme sur la base de documents photographiques
- Premiers échanges avec la salle,
- Présentation du projet SPARE
- Questionnement collectif : pourquoi participer ? qui doit participer ?
- Ateliers conviviaux proposés : le film du SAGE, jeu de plateau, questions aux animateurs, documentation sur le SAGE et sur SPARE, questionnaire à remplir, inscriptions au séminaire des 3 et 4 décembre et à la lettre d'information

Fréquentation des trois réunions :

- Saillans : 41 participants dont trois animateurs du projet et 5 membres du groupe pilote (15 femmes, 5 participants de moins de 45 ans estimés)
- Alex : 24 participants dont 2 animateurs du projet, 2 volontaires en service civique au SMRD et 5 membres du groupe pilote (5 femmes, 5 participants de moins de 45 ans estimés)

- Pont-de-Quart : 52 participants dont 2 animateurs du projet et 4 membres du groupe pilote (13 femmes, 8 participants de moins de 45 ans estimés).

Présentation de l'histoire des interactions Hommes Rivières dans la vallée de la Drôme

Jusqu'aux années 90, la rivière Drôme a subi une pression humaine telle qu'elle fût pillée... transformée, polluée... asséchée... abandonnée dans un état critique.

Les trois sujets à l'origine de la mobilisation sur ce territoire :

- le secteur agricole qui n'a plus assez d'eau pour l'irrigation en été ;
- l'incision du lit qui fragilise les ouvrages en période de crue ;
- la pollution de la quasi-totalité du linéaire de la Drôme.

Des hommes et des femmes du bassin de la Drôme se mobilisent pour sauver ce qui pouvait l'être, de leur rivière. Ils ont compris que le développement local passera par une amélioration des milieux et du cadre de vie. Ils saisissent alors une nouvelle opportunité offerte par l'Etat de travailler au niveau local et deviennent un territoire pilote porteur de la première CLE et du premier SAGE de France.

Commission Locale de l'Eau (CLE) : Sorte de Parlement local de l'eau composé d'élus locaux, d'usagers et de représentants de l'Etat dans le département. Sa composition est prévue à l'Art. 212-4 modifié du code de l'Environnement et fixée par arrêté préfectoral.

Président : Gérard CROZIER

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) : Document juridique prévu à l'Art. 212-5-1 du code de l'Environnement, rédigé par une CLE, et fixant des objectifs en matière de gestion de l'eau pour un territoire donné cohérent du point de vue hydrologique. La dernière version en vigueur a été approuvée le 1er juillet 2013 par le Préfet de la Drôme.

Contrat de rivière : Outil financier permettant de mettre en œuvre des actions en faveur des milieux. Composé de fiches actions précises, il comporte des plans de financement précis.

Syndicat Mixte de la Rivière Drôme (SMRD) : est la 'structure porteuse' du SAGE et des Contrats de rivière depuis 2007. Fédérant les collectivités de la vallée, elle a légitimité en matière de gestion de l'eau sur le territoire hydrographie cohérent qu'est le bassin versant.

Ce processus participatif institutionnel a montré, dans le cas de la Drôme et de ses affluents, des progrès significatifs et mesurables, tant en terme de restauration de la qualité de l'eau et de protection des écosystèmes, que de gestion concertée des périodes de sécheresse.

Actuellement, en vue de la mise en conformité avec le SDAGE, le SAGE Drôme doit être révisé. Le SMRD souhaiterait voir dans quelle mesure et comment le niveau de participation à cette révision pourrait être élargi, au-delà de la Commission Locale de l'eau, à l'ensemble des habitants du bassin versant. Cela nécessiterait de concevoir un processus inédit de participation très large à la révision du SAGE. Cette expérimentation constitue le second objectif du projet SPARE dans le cas de la Drôme en tant que site pilote.

Le SAGE concerne tout le monde puisqu'il est opposable au tiers depuis le 1er juillet 2013. Il est donc important que les habitants connaissent ce document et participent à son élaboration.

Lors de sa dernière révision, la rédaction s'est faite dans la concertation, dans le cadre de la CLE, mais la population a été associée tardivement au moment de l'enquête publique, ce qui est la procédure normale dans ce type de dossier. SPARE représente une opportunité unique de donner la parole aux habitants avant la prochaine révision du SAGE qui démarrera en 2018 pour faire ressortir les avis et les idées nouvelles.

Echanges avec les salles

1/ Réunion d'information sur Saillans le 15 novembre à 18h

P. THEVENET : pourquoi un titre en anglais ?

C. FERMOND : il s'agit d'un projet européen pour lequel les partenaires sont obligés d'échanger en anglais, d'où un titre anglais mais en France, tout se déroulera en français. Il ne faut pas que cet acronyme vous décourage.

J.P. CHOISY : en quoi est-ce de la stratégie ? Quel est l'objectif visé ? On a besoin d'un objectif commun avant de définir une stratégie

Sabine Girard : parce que objectif visé est « GIRH », optique DD, et les rendus seront des plans d'actions à toutes les échelles de gestion de l'Union au local

M.P. COINDOZ : y aura-t-il un espace de discussion sur le thème de l'irrigation ? et S. DAVID complète en demandant s'il est possible de parler de la modification des modes de culture ? Elle est attachée aux pratiques respectueuses de l'environnement et en particulier au BIO.

C. FERMOND : oui, ces sujets pourront être abordés et le travail de la CLE avec le secteur agriculteur existe depuis longtemps.

J.L. LIOTARD : de nombreux organismes s'occupent de la rivière ; quelles sont les compétences de chacun : SMRD, CLE, SAGE, CNR ?

C. FERMOND : clarifie (Cf. plus haut)

M. ROCHE : que va devenir le SMRD avec les nouvelles lois ?

S. GIRARD : fait référence à la nouvelle compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatique et des inondations). Les intercommunalités doivent se positionner pour transférer ou non cette compétence au SMRD.

Anonyme : qui est à l'origine de la passe à poissons à Mirabel ?

C. FERMOND : c'est une obligation réglementaire qui incombe aux propriétaires d'ouvrages de les rendre franchissables. En l'occurrence, c'est le Département de la Drôme qui fait les travaux et il a été appuyé techniquement par le SMRD et financièrement par l'Agence de l'eau.

S. DAVID : on aurait besoin de connaître toutes ces lois avant de donner des avis qui risquent de ne servir à rien.

C. FERMOND : de son point de vue, c'est bien aussi d'avoir les avis des habitants et autres acteurs basés sur leur propre vécu, pratiques, avec leur propre manière de s'exprimer et voir les choses. La réglementation sera précisée au cas par cas mais elle trop vaste pour la présenter simplement et elle s'interprète.

Anonyme : qui est en charge de l'entretien des berges ?

C. FERMOND : c'est le propriétaire, encore une fois, mais la collectivité a la possibilité de s'y substituer dans le cadre d'une DIG (Déclaration d'intérêt général). C'est ce qui s'est passé lors des deux derniers contrats de rivières.

M.P. COINDOZ : je suis étonnée d'entendre des choses sur qui doit participer ou pas ; je ne pense pas qu'il faut exclure quelqu'un.

J.P. CHOISY : les lobbys, il faut les exclure.

A. HATTON, je préfère qu'ils soient là ! comme ça on peut leur parler.

Question sur la charte qui circule en ce moment auprès des communes : pourquoi lancer l'idée ? et pourquoi l'avoir déjà écrite ?

C. FERMOND : explique que ce projet de charte est issu d'une étude en cours sur les activités de loisir liées à l'eau sur la Drôme, portée par le SMRD. Elle n'est pas validée et c'est pour cela qu'elle circule auprès des communes du bassin. Le SMRD attend des retours.

M. ROCHE (ancien de la CLE) : la CLE fonctionne, pourquoi ce nouvel espace avec des centaines de personnes ? Elle n'arrivera plus à rien ?

Anonyme : parce que vous pensez que vous détenez toute la vérité ?

Anonyme : vous êtes en train de dire que vous étiez bien tranquille dans votre coin et qu'on vous dérange ?

J.L. LIOTARD : combien coûte ce projet ? A quoi sert l'argent ? Quel est le programme précis du séminaire ? on veut savoir avant de s'engager ?

C. FERMOND : pour le partenaire SMRD, les budgets ont essentiellement permis le recrutement d'un animateur à mi-temps.

P. VILLECOURT : combien de personnes dans cette salle seraient prêtes à aller à ce séminaire un WE ?

Une petite dizaine de doigts se lèvent.

2/ Réunion d'information sur Alex le 19 novembre à 10h

M. ESTRANGIN, Grâne : de qui dépend le SMRD ?

C. FERMOND : le SMRD est une collectivité territoriale qui fédère 3 inter communautés et le Département. Cette structure porteuse a son propre budget et des employés qui animent la CLE.

M. DESPERT, Livron : depuis des années, on se perd dans les études. Cet argent aurait pu servir à résoudre des problèmes plus importants.

Anonyme : nos arrières grands-parents ont construit des digues, des barrages.

C. FERMOND : les études sont nécessaires pour la connaissance mais ce qui pêche aujourd'hui est le manque d'actions depuis le dernier contrat de rivière. L'intérêt général évolue avec le temps et les financements sont plus que jamais difficiles à obtenir.

Y. PALAYER : trouve ridicule de faire des études alors que l'on sait que derrière il n'y a pas de financement. Aujourd'hui, les riverains sont consultés alors qu'ils ne l'étaient pas auparavant. Lors de la précédente réunion, qui s'est tenue à Saillans, des pêcheurs ont émis des doutes sur l'intérêt même des passes à poissons. C'est le législateur qui a pris cette décision alors qu'il ne participe jamais aux réunions de CLE. Par ailleurs, il n'a rien contre la réserve des Ramières mais 100 ha de terres agricoles sur Grâne ont failli être noyées pour laisser l'écoulement de la rivière. Après Crest, c'est une véritable forêt au milieu de la rivière.

C. FERMOND : l'entretien de la végétation n'est financé que dans le cadre d'une équipe d'insertion ; le chantier va démarrer sous peu. Le SMRD n'a pas les mêmes moyens que lors du précédent plan pluriannuel d'entretien réalisé avec des professionnels.

Y. PALAYER : pourquoi est-ce possible sur Livron et pas sur Alex/Grâne ?

M. CELERIEN, Livron : les plots de la passe CNR servent de zone de repos pour les poissons mais aussi de garde-manger pour les oiseaux. Les protéger oui, mais il faut dire ce qu'il en est.

M. CAVERO : explications SPARE/Groupe pilote

Anonyme : la Drôme est la seule rivière retenue ?

C. FERMOND : l'Agence de l'eau est en train de lancer et financer un deuxième projet mais pour SPARE, la Drôme est le seul bassin français.

R. BOYER, Printegarde : défend la cause des inondés. Visiblement, la biodiversité est plus importante et les aides sont plus faciles à obtenir. Pendant des années, les politiques n'ont eu de cesse de vanter la démocratie participative. Sa première analyse est que c'est très cadré. Il s'agit plus de faire plaisir aux riverains sans plus. Même si 200 Livronais, Grânois sont concernés, vous ne pourrez pas tout enlever.

C. FERMOND : ce n'est pas du tout cadré d'avance puisque les 3 et 4 décembre les gens vont décider de la façon de travailler. En revanche, c'est sérieux. Un an a été nécessaire pour monter ce groupe pilote et commencer à travailler en lien avec un organisme de recherche. La CLE, par le biais de son président, a choisi de s'inscrire dans ce projet et d'ouvrir la concertation. Elle s'engage à utiliser ce qui ressortira de ce processus.

B. DEGUEURCE, membre du groupe pilote : sur le fond, l'assemblée a raison, on n'a pas énormément d'illusions de l'efficacité de notre travail, mais on en a suffisamment pour y croire et être encore là. Et peut-être que si vous êtes présents, c'est que vous aussi.

R. BOYER : bien sûr car nous sommes concernés. Nous sommes quelques-uns à avoir participé aux CTC (comités territoriaux de concertation organisés pendant 5 ans dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Rhône) sur le Rhône (aval et moyen), sous la co-présidence de J. SERRET. Il a eu le sentiment que le compte rendu était pratiquement écrit avant que CTC ait lieu. Faire participer les gens en amont éviterait des tas de polémiques. C'est très bien ce que vous faites.

Anonyme : comment le groupe pilote va-t-il s'élargir avec des citoyens ?

M. CAVERO : il s'agit d'un second groupe dénommé 'groupe débat pour l'eau'.

Y. PALAYER : il s'agira d'un groupe plus important. Le groupe actuel fera la synthèse du second de plus grande ampleur.

M.T. MICHEL-DANSAC, membre groupe pilote : on peut se demander comment s'est constitué le groupe pilote mais ce qui importe c'est la méthodologie qui en a découlé. On est un appui à l'IRSTEA, à C. FERMOND, Directrice du SMRD. Ensuite, à partir des réflexions, un groupe représentatif de la rivière Drôme sera constitué sur la base du volontariat. C'est à eux que l'on posera des questions et apprendra à « jouer » pour apporter des réponses, probablement autres que celles institutionnelles, sur la gestion et évolution de la rivière.

R. SABATIER : est présent car c'est 'sa' rivière. Cet été, il a bien cru qu'elle allait s'assécher à l'aval sous le pont. Il n'est pas possible que l'on puisse l'accepter. Le gravier a disparu et elle est en train de mourir.

M. CAVERO : pourquoi participer, qui ? La démarche participative se déroulera les 3 et 4 décembre 2016 sur Saillans (9h-16h) et les repas du midi pris en charge par le SMRD. Le programme sera envoyé par mail prochainement mais les membres de l'assemblée peuvent d'ores et déjà s'inscrire.

C. FERMOND : la question posée a fait l'objet d'un débat avec le groupe pilote.

Le suivi se fait via un groupe de chercheurs selon un processus précis dont les résultats seront bancarisés et utilisés. La première étape des 3 et 4 décembre : la méthode sera discutée le 3, et la seconde journée fera l'objet du choix des outils. Ensuite, ce sera à la carte (disponibilité, volonté, débat...).

Anonyme : quels sont les chercheurs évoqués, que font-ils ?

M. CAVERO : ces chercheurs viennent de l'IRSTEA (Institut de recherche en sciences et techniques pour l'environnement et l'agriculture), structure nationale publique dont Grenoble et Montpellier sont intégrés dans le projet. Ce dernier est spécialisé dans les méthodes participatives et la gouvernance participative des rivières et de l'eau, notamment dans les outils qui vont être présentés à l'extérieur aujourd'hui.

Anonyme, riverain du Rhône : sur Livron, les riverains du Rhône sont directement impactés par la rivière qui, en cas de crue, n'a aucun exutoire, vu que le Rhône se situe plus haut que la plaine. Certaines maisons ont près de 200 ans. Ce qu'il souhaite est qu'ils soient sécurisés.

Anonyme : a découvert que la Drôme se jette au niveau du Pouzin, après Livron.

3/ Réunion d'information sur Pont-de-Quart le 19 novembre à 16h30

A. CHABUEL, agriculteur/irrigant Die : d'après ce qui vient d'être évoqué, les barrages sont en passe d'être supprimés pour la continuité écologique. Par ailleurs, la Drôme a tendance à se creuser, donc les barrages peuvent limiter cette érosion.

C. FERMOND : il y a plusieurs types de barrages : certains servent à retenir les graviers et d'autres à dévier l'eau. C'est la Loi qui demande à ce que les barrages soient aménagés pour rétablir la continuité écologique. Le syndicat (SMRD), interlocuteur privilégié, joue un rôle de facilitateur pour les dossiers et le recueil de financement. La plupart des cours d'eau français ne sont pas gérés par un syndicat. Les propriétaires ont dans ce cas à faire directement à l'Etat. Le SAGE ne crée pas de droit mais sert à interpréter les lois pour les adapter au territoire. C'est le travail de la CLE actuelle. Ce qui importe est de savoir si ce travail peut être enrichi d'autres idées avec d'autres acteurs. Ce projet a été approuvé par la CLE et il est souhaité d'ouvrir complètement à la population.

G. PERDRIX, Beaumont : revient sur le document, validé par le Préfet en 2013, qui comportait une annexe cartographique et avait soulevé nombre de contestations. Ces contestations ont

été portées à la connaissance de tout le monde mais le document lui-même n'a pas été modifié. La seule chose qui ait été changée est que l'annexe cartographique n'est donnée qu'à titre indicatif. Donc elle n'est pas opposable aux tiers. Les ZH sont un sujet central. Selon lui, les cartes sont anciennes, faites par des gens qui ne sont pas venus sur le terrain puis reprises. Les critères légaux de définition de ZH n'ont été définies qu'en 2009 alors que les cartes datent de 2005-2006. Ce qui pose un problème légal qui n'a pas été tranché. Elles ne devraient pas figurer dans un document validé par le préfet.

C. FERMOND : effectivement, la seule façon de prendre en compte cette faiblesse cartographique a été ne plus la considérer comme juridiquement opposable mais comme indicative. Ce qui est resté opposable aux tiers est le fait de ne pas détruire de zones humides. Pour chaque projet, on étudie s'il y a une ZH ou pas. Ces mêmes cartes ont été reprises également par l'Etat dans un porter à connaissance officiel. Il y a très peu de différences entre les deux. Notre territoire est précurseur dans plein de domaines, y compris les ZH. Il est vrai que la cartographie a été faite avant que les règles soient définies pour les faire. Ce type de cartographie coûte très cher. Refaire cet inventaire à l'échelle du bassin avec les nouveaux critères pédologiques et floristiques serait un travail énorme.

G. PERDRIX : et l'Etat valide a posteriori quelque chose. Ça aurait coûté moins cher et probablement moins cher à l'avenir si l'on tenait compte de l'avis des riverains. Ils n'ont vu personne.

J.P. CHOISY, Chamaloc : le désaccord tient de la procédure juridique, des riverains ou de la réalité de terrain ? Est-ce que la cartographie hydrologique et habitat est complètement dépassée ? Est-ce une question de régularisation sur le plan formel ou est-ce la même chose que la réalité ? A l'écoute de ce qui vient de se dire, il n'arrive pas à comprendre.

G. PERDRIX : ce sont les deux à la fois. On nous présente un document censé représenter la volonté de tout un bassin versant, validé par l'Etat, qui comporte des cartes fausses. D'où viennent-elles ? Elles ont été définies avec des critères a posteriori. A titre d'exemple, la Plaine du lac de Beaumont qui fait 5 km de long : certaines parties sont irriguées et les $\frac{3}{4}$ de la surface sont classés ZH. Ce qui définit les ZH sont soit l'étude pédologique, soit l'étude de la flore (50% des espèces sont définies en 2009). Ni l'une, ni l'autre ne correspond. Dans cette plaine, il n'y a que des canaux de concernés.

C. FERMOND : c'était des critères botanistes qui avaient été étudiés à l'époque.

J.P. CHOISY : l'intéressant est la validité du travail de terrain, le reste est un instrument.

M. Rouit : a toujours entendu dire que la confluence du Bez aux sources de la Drôme, appartenait aux propriétaires. Qu'en est-il ?

C. FERMOND : c'est vrai. Sur ces secteurs non domaniaux, le propriétaire est responsable jusqu'au milieu du lit du cours d'eau.

Anonyme : il y a tout une actualisation à faire sur les ZH. D'abord car le nombre de ZH est en augmentation : pour des raisons naturelles (castors) et pour construction de stations d'épuration par lagunage. Il y a donc une actualisation à faire avec des gens qui se rendent sur le terrain.

P. TABOURET, président jardin du 'Perrier', Die : sur le partage de la ressource suite aux nouvelles normes. Au moment où l'on a besoin d'eau, elle manque à cause à cause du nouveau débit réservé. Le débit réservé est multiplié par 2. On ne peut plus arroser nos jardins sauf les années pluvieuses. Il est proposé la concertation alors qu'il y a eu 6-7 réunion avec Mme le Sous-préfet, les services de l'Etat. L'été dernier, les jardins étant devenus des zones de caravanes ou de pâturage, un accord avait été trouvé pour moduler le débit réservé (de 164 à 80l/s) avec la Sous-préfecture et les services de l'Etat, et la CLE a envoyé un courrier juste avant la saison d'irrigation en disant que cette proposition ne serait pas examinée tout de suite. Donc, officiellement on n'aurait pas dû avoir d'eau. On était dans l'illégalité. Quelle est réellement la place de la concertation et, si l'eau manque dans nos jardins alors les riverains ne seront pas concernés par la démarche. Ce canal existe depuis 3 siècles et du jour au lendemain vous êtes transparents et n'existés plus !

C. FERMOND : pense que c'est l'un des sujets pour l'avenir. Aujourd'hui, l'Etat via la DDT ne reconnaît que les usages déclarés professionnels. C'est un réel souci même si les ASA s'en sortent mieux car anciennes, les déclarations ont été faites. Il est vrai que potagers et usages sur le territoire ne sont pas reconnus en tant que prélèvement d'eau par les services de l'Etat. Elle ne peut pas faire valoir cet usage à sa juste valeur car il manque des données, des représentants de ce type autour de la table en CLE. Il a été proposé de refaire l'étude avec neutralité sur ce canal pour aller dans le sens du débit réservé.

P. TABOURET : Comment fait-on l'an prochain ? On va encore être dans l'illégalité ? L'ajournement a été proposé par le président de la CLE, le dossier aurait pu être retenu d'autant que la Sous-préfète avait proposé cette formule.

C. FERMOND : les lois ne peuvent être contournées, la CLE ne peut qu'essayer d'adapter les enjeux, les objectifs. Ça fait partie des vrais sujets pour l'avenir. Elle propose un outil nouveau. La proposition complémentaire était d'appuyer les canaux pour remesurer le débit de façon neutre car il y avait un conflit au niveau des mesures.

P. TABOURET : vous pouvez faire toutes les mesures mais il n'y a pas d'eau à l'entrée du canal alors qu'il y a 200 jardins ouvriers à Die qui n'ont pas d'eau pour l'irrigation.

J.P. CHOISY : comprend bien le point de vue des personnes qui ont un jardin, mais du point de vue de la rivière et de ce qui y vit, la question qui va se poser est l'étiage. Lorsqu'il est sévère, la rivière a plus de problème alors, si on pompe encore ! Ce qui est important en

termes de débit réservé, c'est que l'on n'aggrave pas en irrigant en plus au détriment de la rivière.

P. TABOURET : les jardins ne sont plus arrosés à partir du 15 août mais au 15 juin, ils n'ont plus d'eau alors que la Drôme n'est pas basse. 164l/s pour la Meyrosse

Y. GACHET, association 'Coucou services' : s'intéresse à la démocratie de gestion de l'eau du robinet. A la constitution de la CLE, les usagers sont représentés à 29%. Comment les groupements d'usagers peuvent postuler ?

C. FERMOND : La composition de la CLE est validée par arrêté préfectoral. Les proportions sont cadrées par la loi sur l'eau (la moitié d'élus et ¼ d'usagers. Ensuite, des membres sont obligatoires et que les instances aient des statuts. La CLE est valable 12 ans, soit en 2018, et il est possible de modifier son contenu.

J.P. CHOISY : pense que l'on ne peut pas mettre sur le même plan, quelqu'un qui fait un potager et quelqu'un qui arrose sa pelouse. L'espace vert doit être adapté au climat local.

P. TABOURET : justement, on est en train de perdre les jardins et basculer en pelouse.

J.C. ROUCOUSE, Die : il faut ré-estimer le débit réservé de la Meyrosse. Elle a subi deux problèmes graves : obturation de la vanne de la microcentrale qui l'a asséchée avec la perte de 100 kg de truites, et plus récemment pollution due au nettoyage d'instruments de travaux avec mortalité une nouvelle fois de 100 kg de truites. On devrait pouvoir laisser de l'eau dans ce canal, d'autant plus que les truites viennent s'y reproduire. Il est possible de laisser un peu d'eau en juin et juillet.

C. FERMOND : constate que beaucoup de thématiques ressortent du débat.

Habitant, Châtillon : n'a pas l'impression qu'il y ait énormément d'eau gaspillée par ces jardins. Il faut peut-être faire quelque chose.

Daniel NAL: remarquez qu'il y ait de l'eau dans le canal des Fondeaux ou dans la Meyrosse, l'eau arrive pareillement dans la Drôme. Privilégier l'un par rapport à l'autre ne tient pas. Sauf que le canal arrose 150 jardins. Seul environ 1/10 est prélevé.

J.P. CHOISY : les volumes n'ont jamais été mesurés ?

P. TABOURET : c'est de l'ordre de 2 à 3 % au plus.

C. FERMOND : essaie de préparer la prochaine révision du SAGE et a l'opportunité de travailler avec la population pour trouver d'autres moyens de se faire entendre par le biais du projet Interreg SPARE.

M. CAVERO : présente ce projet.

Habitant Laval d'Aix : quel livrable vous est demandé.

C. FERMOND : le projet global est de fournir un processus participatif qui soit redéployable sur plusieurs territoires.

M. CAVERO : différents protocoles feront l'analyse de la gestion de l'eau sur un territoire mais aussi une collecte de bonnes pratiques sera bancarisée.

Habitant Laval d'Aix : c'est plus une machinerie participative, outil théorique plus que l'analyse des besoins du bassin.

C. FERMOND : il y a plusieurs niveaux de rendus : le projet général et les partenaires. La Drôme est territoire pilote, utilisé par l'IRSTEA pour développer les outils sur les 5 territoires. Ce que le SMRD et la CLE attendent, c'est de la matière pour travailler sur le prochain SAGE et le territoire a un rôle à jouer ; saisir cet opportunité pour en faire quelque chose.

M. CAVERO : pour prendre part à ce processus, les citoyens sont conviés les 3 et 4 décembre sur Saillans.

V. ETASSE, Boulc : aimerait savoir si ce processus participatif fera remonté les problèmes au-delà du SAGE au niveau du législateur.

C. FERMOND : le but est d'être intégré dans un processus européen. L'idée est de former un groupe « débat pour l'eau » pour décider des nouveaux enjeux, comment les formaliser, les justifier et comment la CLE va pouvoir nous appuyer. Aujourd'hui l'Europe finance pour faire ce travail, tout nouveau.

Y. GACHET : l'eau est un bien commun de l'humanité. Il est donc important que chacun se questionne sur l'usage, la gestion, la démocratie. On devrait faire un point sur qui doit participer. Il faut défendre l'intérêt commun. N'y aurait-il pas une organisation qui définisse des quorums ?

C. FERMOND : les chercheurs tiennent à ce qu'il y ait une représentativité. La difficulté est que chacun a plusieurs casquettes dans le domaine de l'eau. Cela fait partie des questions à se poser pour le groupe « débat pour l'eau ». Quels sont les critères de représentation (INSEE...).

J.C. ROUCHOUSE : un groupe pilote s'était déjà penché sur la représentativité. Il y a énormément d'acteurs qui doivent participer à un titre ou à un autre (5 associations de pêche sur le bassin versant, environ 3000 pêcheurs...).

J.P. CHOISY : que ce soit dans le domaine associatif, protection de la nature et autres, qui travaillent sur la faune et habitat. L'important était de savoir si la structure est efficace en termes d'objectif.

N. GUICHARD, Die : a entendu les points de vue sur les différents enjeux pour participer et faire entendre le sien en tant qu'usager, citoyen. Comment cela se traduirait le plus large possible.

P. LIORET, Die : le débat montre la complexité de rassembler des gens pour représenter une rivière. Il faut lever le débat à l'échelle du bassin versant et associer globalement tous les habitants. Les degrés d'expertise sont à voir mais rappelons-nous que le BV de la Drôme fait

partie de celui du Rhône. Il y a un lien entre la Bâtie des Fonds et Palavas-les-Flots (ex bouteille plastique). Cette vision complexe doit être prise en considération. Pourquoi participer : pour apprendre aux citoyens qu'ils ont un impact direct sur la rivière, que cette complexité pour s'expliquer, se travaille. Rappelez-vous l'état de cette rivière il y a 30 ans ! un gros travail a été fait et il reste beaucoup à faire. N'oublions pas que l'Etat est propriétaire de cette rivière ; c'est du domaine public fluvial. Tout le monde peut comprendre l'histoire et écouter les enjeux de l'autre et les accepter. Il est très positif.

P. ARMAND, président ASA du Claps, Beaumont-en-Diois : est d'accord pour que tout le monde participe, sans oublier ce qui s'est passé auparavant. Des archives peuvent être consultées. La Drôme est différente sur l'amont et l'aval.

Mme ? : en tant qu'usager, subit l'impact de structures sur la Drôme, donc comprendre ce qui s'y passe l'intéresse. C'est la mairie qui l'a informée par mail de cette réunion. Les élus ont un rôle important d'information des citoyens sur les impacts et les solutions pour les limiter.

M. CAVERO : l'information des réunions publiques est passée via la presse locale, des affiches, des flyers chez les commerçants, et les élus également.

J.P CHOISY : en faisant des réunions l'après-midi, énormément de gens sont indisponibles.

J.P. ROUIT : souhaite participer en qualité de propriétaire d'un terrain et d'élu.

Anonyme : pourquoi n'y a-t-il pas de 3^{ème} ligne pour comment participer ?

M. CAVERO : c'est l'objet du séminaire des 3 et 4 décembre sur Saillans, entre autres. La participation doit intégrer tous les citoyens et recevoir leurs savoirs et comment devrait être gérée la rivière. La découverte des méthodes participatives aura lieu le 3 décembre : comment participer à la gestion de l'eau. Le 4, sera consacré à choisir les priorités et définir comment intégrer la population dans le processus de révision de la gestion de l'eau. Le repas sera offert.

C. FERMOND : l'intérêt du projet est que le groupe « débat pour l'eau » choisisse comment travailler et sur quels sujets.

Présentation du projet SPARE

Terrain d'étude de la ZABR (Zone atelier bassin du Rhône), les recherches sur le bassin versant de la Drôme sont nombreuses depuis quelques décennies. Grâce à une candidature retenue, le partenariat entre l'IRSTEA et le Syndicat Mixte de la rivière Drôme va se poursuivre avec le projet SPARE (Strategic Planning for Alpine River Ecosystems) regroupant 9 partenaires de 5 pays de l'arc alpin (Italie, Suisse, Slovaquie, Autriche et France). Ce projet vise à mieux articuler les besoins humains avec la protection des écosystèmes aquatiques. Il

souhaite montrer comment les approches stratégiques de protection et de gestion des rivières peuvent être améliorées en dépassant les clivages disciplinaires et les frontières administratives. Il promeut une plus grande prise de conscience des services fournis par les rivières alpines, mais aussi de leurs vulnérabilités.

La proposition des partenaires français porte notamment sur la participation de la population à la gestion de l'eau locale, et plus précisément à la prochaine révision du SAGE (Schéma d'Aménagement et de gestion de l'Eau) Drôme. En effet, ce premier SAGE de France a déjà montré l'intérêt d'un outil de dialogue sur le territoire, entre usagers, élus et services de l'Etat. Les enjeux du territoire, d'usage et de gestion de la rivière ayant évolué, le projet SPARE sera l'occasion de faire le point sur les nouvelles attentes en matière de gestion de l'eau, en associant l'ensemble de la population.

Il est ainsi proposé de développer des démarches participatives grand public à l'échelle du bassin versant de la Drôme et de croiser les expériences avec d'autres rivières de l'arc alpin : Dora Baltéa en Italie, Inn en Suisse, Soca en Slovénie et Upper en Autriche. Maintenant que la qualité de l'eau est retrouvée et que les problèmes quantitatifs sont en passe d'être réglés, que souhaite la population pour la rivière Drôme ? Réponses fin 2018 !

Le projet SPARE s'étend de décembre 2015 à décembre 2018 et est cofinancé par le Fond Européen de Développement Régional par le biais du programme Interreg Espace Alpin.

Questionnements collectifs :

Pourquoi participer ?

Éléments directement cités par le public :

- « Etre acteur de son territoire, de ce qu'il se décide ; il est important de prendre la parole
- Son attachement à la rivière, pour la valorisation et pour la protection
- Sa restauration aussi
- Retisser les liens, le problème est ceux qui ne viennent pas à ce type de réunions, ici il n'y a que des gens qui s'intéressent à la rivière
- Echanger de l'information
- Expliquer au grand public comment est gérée la rivière ; tout est très confus, qui s'occupe de quoi, ...
- Faire prendre conscience de la qualité de la Drôme, des dangers qui menacent cette qualité

- Pour éviter qu'un document comme la « charte des usagers » sorte sans que les gens soient consultés
- Fédérer les personnes auprès d'un même projet, comme par exemple le ramassage des ordures en bord de Drôme
- Parce que le site est un bien précieux, par exemple, j'ai très mal vécu la destruction du barrage de Saillans
- Devenir ambassadeur d'un lieu unique et précieux et porter la bonne parole, être en responsabilité »
- Pour toucher et faire remonter des choses à l'Europe et aux législateurs
- Est-ce qu'on va résoudre les problèmes locaux ?
- L'eau est un bien commun
- Efficacité ? que ça serve l'objectif.
- Faire entendre son point de vue
- Nous sommes tous liés par le trajet de l'eau. De la Bâtie des fonds jusqu'à Palavas
- C'est pas fini
- Complexité mais il reste des choses à faire
- Diversité des cas d'en haut vers le bas.
- Partage des usages
- Importance de comprendre car on subit
- Parce qu'on est propriétaire
- La rivière déperit entre Crest et Livron
- Avoir une rivière qui fonctionne correctement
- Ne pas laisser la place à la pensée unique des « bobos » rêveurs
- Fait partie de la démocratie
- L'Europe c'est nous
- Que l'Europe et les députés nous écoutent enfin..
- Réglementer les canoés »

Qui doit participer ?

Éléments directement cités par le public :

- « les gens motivés, on ne peut pas forcer les gens
- Les propriétaires
- on peut aller chercher les gens
- Les écoles
- Les usagers : ceux qui se baignent, qui font du bateau, qui louent des bateaux, les agriculteurs, les viticulteurs, etc.
- Les riverains
- Tout le monde, Les touristes, les castors
- Les campings
- Les activités touristiques
- Les organismes de protection de la nature
- Les organismes de l'eau, ceux qui gèrent l'eau
- Mais pas les boites privées, pas n'importe qui qui gère l'eau
- Les élus, les collectivités locales
- Les entreprises
- Les habitants individuellement
- Les syndicats, les collèges regroupant les usagers ; doivent-ils être là ?
- Les offices de tourisme
- Les MJC
- Les jeunes, les collèges, les lycées

- Les entreprises en lien avec l'eau, comme les piscicultures
- Les associations de consommateurs
- Les associations de pêche, pêcheurs
- Les jardiniers,
- Les gens qui ne représentent pas un lobby
- L'ONF
- Les locataires du domaine public
- Le CRPF
- Veiller à ce que chacun dise d'où il parle
- Usagers
- Le plus large possible
- Tous les gens qui ont un impact, c'est à dire tout le monde
- La mémoire : historique des anciens, archives
- Riverains majoritaires (>50%)
- Tous les habitants du bassin (pas seulement les riverains)
- Bénéficiaires et usagers de l'eau
- Loueurs de canoé
- Hôtellerie, camping
- Chasseurs
- Riverains du Rhône, du Pouzin et de la Voulte »